



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-00641**

DE : **M. SHIPLEY (LAMBTON-KENT-MIDDLESEX)**

DATE : **LE 28 SEPTEMBRE 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA**

Réponse du ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Code canadien du travail

TRADUCTION

RÉPONSE

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique désigne les lieux, personnages et événements historiques nationaux suivant les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), groupe consultatif qui conseille la ministre en matière d'histoire. Tout aspect de l'histoire humaine du Canada peut faire l'objet d'une désignation d'importance historique nationale. Pour être soumis à l'examen de la Commission, un lieu, un personnage ou un événement doit avoir eu une incidence marquante sur l'histoire du Canada ou avoir constitué une illustration importante de l'histoire du Canada.

La CLMHC recevrait avec plaisir une demande concernant le moulin à farine d'Arva. Dans le cadre du processus public de désignation, toutes les demandes présentées sont examinées à la lumière des critères et lignes directrices en place. Lorsqu'un lieu, un personnage ou un événement est reconnu d'importance historique nationale, Parcs Canada, qui soutient le fonctionnement de la Commission, met en œuvre les directives gouvernementales relatives à la désignation. La forme habituelle de commémoration est l'installation d'une plaque bilingue en bronze. Une demande de désignation peut être soumise par voie électronique ou postale à l'attention du Secrétariat de la CLMHC, à Parcs Canada.

De plus amples renseignements au sujet du processus sont disponibles sur le site Web de Parcs Canada à www.parcscanada.gc.ca/fra/clmhc-hsmbc/ncp-pcn.aspx.